

## Les décideurs publics sont-ils animés par leurs propres intérêts ?

■ L'Université catholique de Louvain vient de sortir une étude qui met en lumière l'impact des intérêts matériels des décideurs publics sur leurs décisions. Les résultats vont à contre-courant de ce que laissent penser les récentes "affaires".

**L**es décideurs publics sont-ils surtout animés par leurs propres intérêts matériels ? La question, volontairement provocante, mérite d'être posée tant l'actualité récente a nourri le doute quant à leurs motivations réelles<sup>(1)</sup>. Quelques exemples couverts par "La Libre Belgique" ? Le montant des jetons perçus par certains administrateurs du secteur public ou encore les motivations financières qui auraient poussé certains acteurs politiques à favoriser le vote de la loi sur la transaction pénale en 2011. Les rémunérations octroyées aux gestionnaires de plusieurs organisations publiques sont également évoquées car souvent très élevées.

Mais qu'en est-il des autres décideurs publics, ceux dont on ne parle pas dans les médias, c'est-à-dire l'écrasante majorité d'entre eux ? Et d'abord, qui sont-ils ? Aux côtés des politiciens connus de tous, une myriade de conseillers et de gestionnaires moins visibles s'activent en effet dans les cabinets ministériels, les administrations et autres agences de l'Etat. Ces travailleurs de l'ombre prennent des décisions fondamentales, que ce soit en matière de transports, d'énergie, de justice ou de police. Lorsqu'ils prennent ces décisions, accordent-ils vraiment la priorité à leurs propres intérêts matériels, comme le laissent penser ces "affaires" qui agitent les médias ? Sont-ils favorables à une décision politique si et seulement si celle-ci est susceptible de leur rapporter de l'argent ? Il ne s'agit pas ici de se prononcer sur un dossier ou une personne en

particulier. L'objet de ce texte est plutôt d'exposer quelques faits scientifiques éclairant les motivations qui animent, en règle générale, la plupart des décideurs publics que nous ne connaissons pas.

### Quelques faits scientifiques

L'Université catholique de Louvain vient de sortir de presse une étude qui met en lumière l'impact des intérêts matériels des décideurs publics sur les décisions qu'ils soutiennent dans les secteurs du rail et de l'énergie<sup>(2)</sup>.

Dans une première partie de l'étude, ces décideurs ont été interrogés à propos d'une politique très importante : celle de la libéralisation. En tant que telle, celle-ci consiste à mettre les entreprises en concurrence pour la fourniture d'énergie ou de services ferroviaires. Dans une seconde partie indépendante de l'étude, nous avons interrogé ces mêmes décideurs à propos de leurs intérêts matériels liés à la libéralisation. Par exemple, cette politique a-t-elle influencé, positivement ou négativement, leur rémunération, leurs conditions de travail, la possibilité d'obtenir une promotion, ou en-

core la santé financière et le prestige de leur organisation ? Les analyses statistiques conduites sur les réponses à cette enquête démontrent que les préférences des décideurs vis-à-vis de la politique de libéralisation, elles s'avèrent effectivement influencées par leurs propres intérêts matériels, le sont de façon extrêmement limitée. Ainsi, s'ils jugent que la libéralisation risque de leur coûter leur emploi, ils y sont logiquement moins favorables. Pour le reste, par contre les résultats suggèrent que la formation des préférences politiques de nos décideurs est surtout influencée par leur idéologie politique, leurs valeurs philosophiques ou encore des considérations managériales plutôt que par leurs propres intérêts.

Nous ne sommes pas les seuls chercheurs à étudier l'impact des intérêts person-

nels sur la vie publique. D'autres recherches ont déjà été menées, mais celles-ci se focalisaient davantage sur les citoyens, en tentant de répondre à des questions telles que : une personne active dans le secteur bancaire va-t-elle plébisciter une politique qui accorde plus de liberté à ce secteur ? Celui qui dépend de l'aide sociale vote-t-il pour un parti de gauche ? Un citoyen issu de l'immigration va-t-il nécessairement voter pour un candidat issu lui aussi de l'immigration en vue

d'obtenir des politiques qui lui sont favorables ? La réponse de ces recherches est assez claire : de façon générale, l'impact des intérêts personnels des citoyens sur leurs préférences politiques est relativement faible (par rapport à leurs valeurs, leur philosophie ou leur idéologie).

#### Les motivations des décideurs publics

Nos décideurs publics sont-ils donc principalement animés par leurs propres intérêts matériels ? La réponse est non. En pratique, lorsqu'ils doivent prendre une décision

dont ils redoutent d'importants effets négatifs sur leurs conditions de travail, ils chercheront naturellement à l'entraver ou à l'éviter. Mais un tel scénario reste assez rare : dans le secteur public,

tout d'abord, les processus de décision impliquent souvent un nombre important d'acteurs qui ne partagent pas les mêmes intérêts; l'influence que tentent d'exercer les uns (par exemple, contre un projet) est donc souvent atténuée par celle que tentent d'avoir les autres (par exemple, en faveur de ce projet). Ensuite, suggère notre étude, la plupart des décideurs publics prennent leurs décisions sur base de considérations qui ne sont pas liées à leurs propres intérêts. En cela – et c'est ma seconde conclusion – leur attitude n'est pas très différente de celle des citoyens ordinaires. En d'autres termes, les décideurs publics ne sont pas spécialement plus égocentrés : ils sont simplement aussi humains que vous et moi.

Comme je l'ai déjà indiqué, cette opinion ne vise aucunement à se prononcer sur les qualités techniques du travail des décideurs publics, ni sur l'opportunité politique de certaines de leurs décisions. Il s'agit simplement de délivrer un message quant aux motivations qui animent la grande majorité d'entre eux dans leur travail quotidien : un message fondé sur des indications scientifiques et relative-

ment positif, qui contraste avec le doute que jettent les "affaires" relayées de façon répétitive dans les médias.

→<sup>(1)</sup> Merci à Martine Demillequand, Anne-Catherine Denies et Benoît Rihoux pour leur précieux soutien.

Les idées développées dans ce texte appartiennent à l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les opinions de ces personnes ou de l'Université catholique de Louvain.

→<sup>(2)</sup> Cette étude, publiée dans la revue "Public

Policy and Administration", peut être consultée à l'adresse suivante :

[https://dial.uclouvain.be/pr/boreal/en/object/boreal%3A178907/datastream/\\_01/view](https://dial.uclouvain.be/pr/boreal/en/object/boreal%3A178907/datastream/_01/view).